

Public concerné : toute personne désignée par le chef d'entreprise pour contribuer à la réduction des risques liés à l'activité physique sur son poste de travail.
(industries, bâtiments, commerces et activités de bureaux)

RAP194a

Prérequis : le dirigeant devra justifier de compétences en prévention des risques et avoir initié une démarche de prévention des risques liés aux activités physiques dans son entreprise.

Objectif :

Acquérir les compétences nécessaires à l'analyse d'une situation de travail, dans son activité réelle, et à la proposition de pistes d'amélioration en vue de réduire les risques d'accidents du travail et les maladies professionnelles (ou à caractère professionnel) associées.

Durée :

14 heures (2 jours) + intersession

Nombre de participants :

Cette formation est prévue pour un groupe de 5 à 10 participants

Modalités de réalisation :

Formation dispensée en présentiel en intra-entreprise

Délais et modalités d'accès :

Sessions planifiées à la demande

Modalités d'évaluation :

Une évaluation certificative est mise en œuvre conformément au référentiel de certification du dispositif PRAP

Validation :

Une attestation de fin de formation validant les compétences acquises et un « certificat acteur PRAP » est remis à tout candidat ayant satisfait à l'évaluation certificative finale

Méthodes et outils pédagogiques :

Exposés interactifs, échanges, retours d'expérience, expérimentations, mises en situations pratiques

Intervenant(s) :

Formateur PRAP certifié par le réseau prévention de l'Assurance Maladie à jour de sa formation continue

1560 € HT

par groupe

Contenu de la formation :

Se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise ou établissement :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain :

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

* programme conforme au référentiel des compétences acteur PRAP du réseau prévention de l'Assurance Maladie

Pour toutes situations de handicap, merci de prendre contact avec nous.

Nous contacter

Tel : +33 (0)9 72 40 16 79

Site internet : <https://www.apsi-formations.com>

Courriel : connect@apsi-formations.com

Devis immédiat en ligne ([cliquez ici](#))